

[Télécharger la version Word](#)

RESPONSABILITES

Décision du Directeur

N° 2011-406

DELEGATION DE SIGNATURE A M. COLLET
Directeur Délégué

Fonction	Nom	Date
Décision de la directrice générale	Michèle ROUSSEAU	03/11/2011
Diffusé par : déléguée aux finances, aux contrôles et à la qualité	Stéphanie WEILL	03/11/2011

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;
- Vu l'arrêté du 31 octobre 2011 nommant Madame Michèle ROUSSEAU directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la décision n° 413/2000 du 16 octobre 2000 nommant M. Marc COLLET, Directeur Délégué,

Décide :

ARTICLE 1

Délégation est donnée à M. Marc COLLET, directeur délégué, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale de l'agence et en cas d'empêchement de celle-ci, tous actes relatifs à toutes affaires, à l'exclusion des actes la concernant personnellement.

ARTICLE 2

La présente décision sera publiée sur intranet et internet.